

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

***PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
TERRITOIRE CHARTREUSE GUIERS***

**Réforme des rythmes scolaires
Réforme des rythmes éducatifs**

2014 - 2015 : Une année scolaire de réflexion

INTRODUCTION

L'application du projet de St Pierre de Chartreuse répond entièrement à la mise en place de la réforme pour les enfants sans bouleverser l'organisation des familles ni leur ajouter des coûts supplémentaires.

Nous avons travaillé ces derniers mois avec les cinq autres communes du canton à savoir St Laurent du Pont, Entre deux Guiers, Miribel les Echelles, St Christophe sur Guiers, St Joseph de Rivière et nous avons été accompagnés tout au long de ce processus par les FRANCAS.

Le travail en intercommunalité avec la mise en place d'un **centre de loisirs piloté** par la mairie de St Pierre de Chartreuse et accompagné par le centre social du pays du Guiers qui nous permettra de :

- Travailler sur un projet pédagogique
- Bénéficier des activités mutualisées
- Bénéficier des dispositifs financiers existants
- Consolider les liens entre les différentes communes du canton
- Remettre en route un processus d'accueil de loisir sur notre territoire

St Pierre de Chartreuse a fait le choix pour des raisons de situation géographique et de mutualisation d'activités de ne pas appliquer la même organisation horaire que les autres communes du canton Chartreuse / Guiers. Ce Projet Educatif territorial formalise l'engagement des différents partenaires de

se coordonner pour organiser des activités périscolaires et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble du territoire.

Il fixe pour une année les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation et sera co construit et co alimenté par tous les acteurs partie prenante concernés par ce projet. L'année 2014-2015 est une année de transition qui permettra de cadrer les actions proposées, il s'agit donc d'un PEDT transitoire.

Il arrête les dispositions prises par la Commune de Saint Pierre de Chartreuse pour :

- Organiser la réforme du temps scolaire
- Proposer un temps périscolaire de qualité
- Nourrir l'écriture d'un PEDT 2015-2018

LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME

Objectifs pédagogiques et éducatifs, mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves grâce à :

- **Une organisation plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos**
 - En équilibrant la semaine scolaire sur 9 demi-journées
 - En allégeant la journée de classe
 - En programmant les séquences d'enseignements aux moments où la faculté de concentration est la plus grande
 - En articulant le temps scolaire et le temps périscolaire jusqu'à 16h30 au moins
 - En donnant accès à des activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques.
- **Les communes sont désormais compétentes** pour proposer au Directeur académique des services et de l'Education nationale un projet d'organisation de la semaine scolaire.
- La réforme sera effective à St Pierre de Chartreuse en septembre 2014. La nouvelle procédure accorde un rôle plus important au maire dans les décisions concernant l'école. Il pourra, tout comme le conseil d'école, présenter un projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014, dans le respect des principes posés par le décret.

Les horaires de la journée dans les écoles comprendront 3 temps éducatifs

- **Le temps d'enseignement, de la compétence exclusive de l'Etat son obligation**
 - **Obligatoire – gratuit**
- **Les activités pédagogiques complémentaires (APC) : 36 heures/ an**
 - **Avec accord des familles – gratuites prises en charge par les enseignants – public ciblé, groupe restreint**
- **Les temps d'activité péri éducative (TAP)**
 - **Non obligatoires / gratuites ou payantes proposées à tous, sous la responsabilité de la collectivité**

Cette organisation du temps scolaire devra respecter les règles nationales suivantes

- **Etalement des 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin** (dérogation possible samedi).
- **Journée** : maximum 5h30 d'enseignement (dérogation possible)
- **Demi journée** : maximum 3h30 d'enseignement
- **Pause méridienne** : minimum 1h30 maximum 2 h
- Les enfants **doivent pouvoir être accueillis jusqu'à 16h30**
- **Temps d'activités péri éducatives (TAP) : 1,30h / semaine**
- **Activités pédagogiques complémentaires (APC) : 2h / semaine**

**LA REFORME DES RYTHMES
SCOLAIRES SEPTEMBRE 2014**

Comment va s'organiser les temps d'activités péri éducatives (TAP) et les services proposés par la commune ?

Ces prestations ne sont pas obligatoires. La collectivité pourrait faire le choix d'une garderie.

Ce n'est pas le souhait de la municipalité de St Pierre de Chartreuse.

Une semaine type à l'école 2014/2015

	7h45	8h30	11h30	12h00	13h45	16h15	16h30	18h30
QUATRE jours dans la semaine	Accueil périscolaire payant	temps scolaire	APC	pause méridienne	temps scolaire	Garderie		Accueil périscolaire payant
Mercredi	Accueil périscolaire payant	temps scolaire	10h30	13h00	Accueil centre de loisir St Laurent du Pont (repas) Accueil crèche Fées et lutins groupe 4/6 ans (8 places) Accueil gratuit de 12h00 à 13h00 à l'école (pique-nique famille)			

Temps enseignement 24 heures

Vers la création d'un centre de loisirs municipal

Le positionnement des activités périscolaires sur le mercredi matin est à notre sens judicieux car il respecte le rythme de l'enfant et positionne cette journée supplémentaire comme une journée d'activité et non pas uniquement comme une journée d'enseignement. Le souhait de la nouvelle municipalité est de relancer une dynamique sur le territoire d'accueil de loisirs. Les activités péri-éducatives du mercredi seront donc organisées par le biais d'un centre de loisirs municipal.

Quels ateliers ?

Plusieurs types d'ateliers seront proposés : des ateliers sportifs, culturels, de plein air et de jeu

Qui va encadrer les ateliers ?

Les temps périscolaires seront donc encadrés par :

- des agents municipaux, des animateurs ou des intervenants extérieurs.

Comment va s'organiser le transport scolaire ?

Lundi / Mardi / Jeudi / vendredi : Arrivée à l'école 8h30, départ de l'école 16h30

Mercredi : arrivée à l'école 8h30, départ de l'école 12h00 possibilité d'un accueil jusqu'à 13h00.

Pas d'augmentation de tarifs pour l'année scolaire 2014 / 2015

Les tarifs de la restauration et de l'accueil périscolaire sont fixés chaque année par le conseil municipal. Le tarif forfaitaire sera établi sur la même base qu'actuellement, une tarification au quotient familial sera appliquée.

Une harmonisation des coûts des ateliers périscolaires au niveau intercommunal sera mise en place pour la rentrée scolaire 2015/2016.

À noter : il n'y aura pas de restauration scolaire le mercredi mais un repas froid fourni par les familles pourra être pris sur place. Les familles souhaitant que leur enfant soit accueilli pour le repas et pour l'après-midi pourront s'adresser au centre d'accueil de loisirs de St Laurent du Pont ou pour les enfants entre 4 et 6 ans à la crèche fées et lutins (8 places).

Coût de la réforme

Les communes qui appliqueront la réforme à la rentrée 2014 vont bénéficier d'une dotation de 104 € par élèves financée par l'état et la CAF. Nous n'avons à l'heure d'aujourd'hui aucune assurance que cette dotation de l'état sera maintenue sur la rentrée 2015.

Données générales

- **Territoire concernés :** Ville de St Pierre de Chartreuse
- **Public concerné :** les enfants scolarisés à l'école de St Hugues
- **Nombre total d'enfants :** 105 élèves

Modalités d'inscription aux activités proposées et d'information des familles

La participation des enfants aux ateliers périscolaires **ne sont pas obligatoire**. Pour des raisons d'organisation les inscriptions se font de vacances à vacances, comme indiqué dans le tableau :

De la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint	Rentrée des vacances de la Toussaint jusqu'aux vacances de Noël	Rentrée des vacances de Noël jusqu'aux vacances d'hiver	Rentrée des vacances d'hiver jusqu'aux vacances de printemps	Rentrée des vacances de printemps jusqu'aux vacances d'été
1 ^e période	2 ^e période	3 ^e période	4 ^e période	5 ^e période

L'accueil de loisirs périscolaire sera payant, les tarifs seront calculés selon le quotient familial

Quotient familial	Prix fixe pour 2h30 d'accueil
Entre 0 et 500	1.38 €
Entre 501 et 1000	1.49 €
Entre 1001 et 1500	1.61 €
Entre 1501 et 2000	1.72 €
Entre 2001 et 2500	1.84 €
Entre 2501 et plus	1.95 €

Les objectifs éducatifs

La ville de Saint Pierre de Chartreuse souhaite s'engager sur :

- L'autonomie de l'enfant
- Le développement de la confiance en soit
- La lutte contre l'anonymat et l'individualisme
- Sensibiliser au développement durable

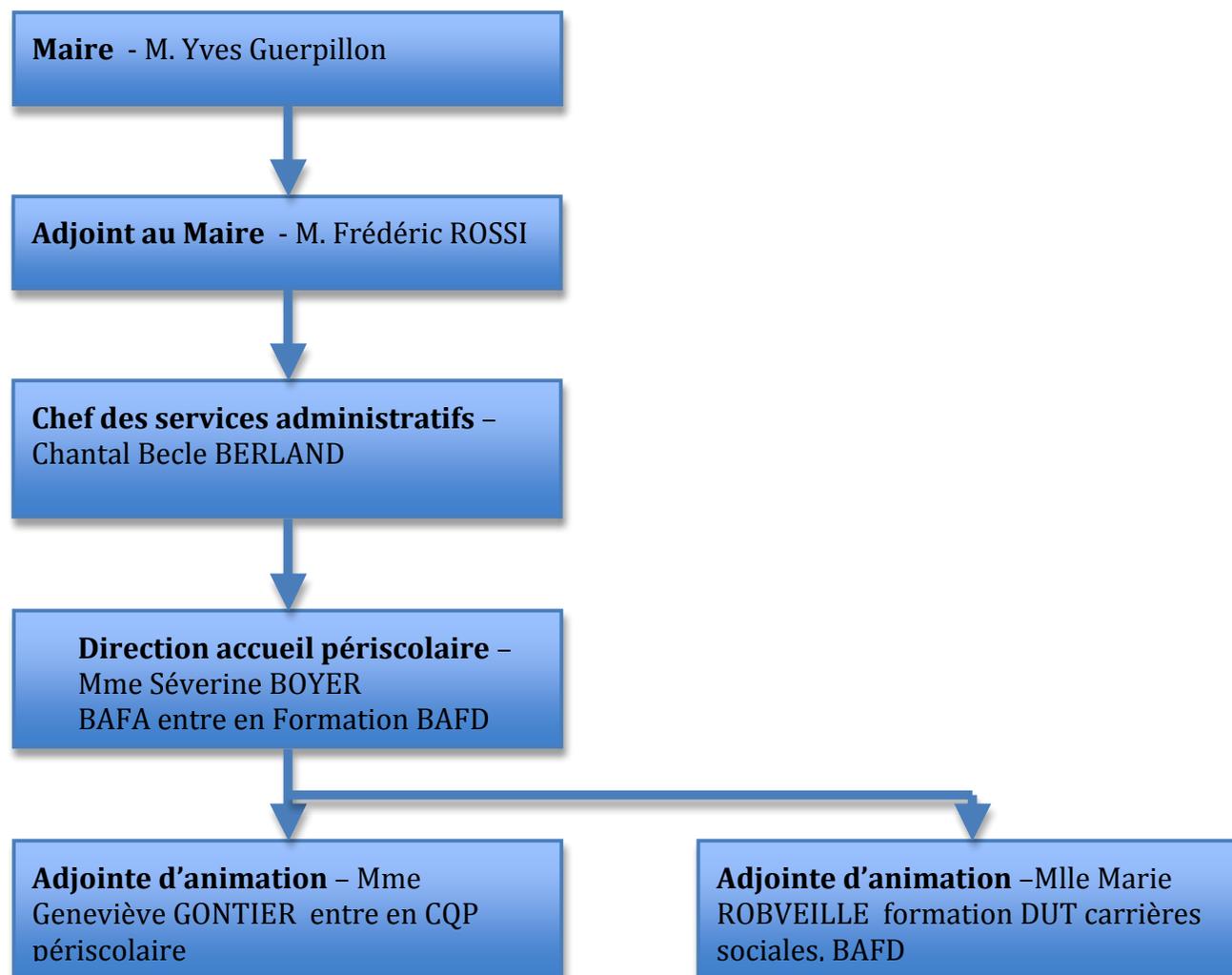
Les perspectives de développement s'orientent vers :

- La réussite scolaire
- La continuité éducative

Les objectifs seront définis au cours de la concertation avec les membres du personnel enseignant et des parents d'élèves qui sera mise en place au cours de l'année 2014/2015.

Les effets attendus seront de garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets et le projet d'école. Il faudra assurer l'articulation des interventions sur les différents temps de vie de l'enfant : organisation des activités, lieux, missions des intervenants

Organigramme de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi



Budget prévisionnel de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

DEPENSES				
	SEM. COURS	Heures TCC	H/ Semaines	BudgetTotal
1 DIRECTEUR A 2,5 HEURES	36	19,00 €	2	1 368,00 €
2 ANIMATEURS A 2,00 HEURES	36	14,50 €	4	2 088,00 €
1 ANIMATEUR MATIN	36	14,50 €	0,75	391,50 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES				250,00 €
MATERIEL PEDAGOGIQUE				360,00 €
ACTIVITES				900,00 €
	NBRE HEURES			
HEURE ADMINISTRATIVE RECONTRE				
DIRECTEUR	36	19		684,00 €
HEURE ACCUEIL 12h00 à 13h00	36	14,5		522,00 €
FORMATION / PERSONNEL				
BAFD / Séverine BOYER	NBRE JOURS	Heure TCC	H/ Semaines	
COUT FORMATION				800,00 €
TEMPS DE TRAVAIL	14	19,00 €	7	1 862,00 €
BAFA / Geneviève GONTIER				
COUT FORMATION				385,00 €
TEMPS DE TRAVAIL	6	14,50 €	7	609,00 €
				TOTAL CHARGES
				10 219,50 €
RECETTES				
	NBRE ELEVES	MONTANT		
PARTICIPATION ETAT	105	50,00 €		5 250,00 €
	NBRE HEURES			
VERSEMENT PS 0,50/Heures	1872	0,50 €		936,00 €
PARTICIPATION FAMILLES	1080	1,72 €		1 858,00 €
Formation prise en charge				592,50 €
				TOTAL RECETTES
				8 636,50 €



Monsieur Yves Guerpillon
Maire
Mairie
Place de la Mairie
38380 Saint Pierre de Chartreuse

Coublevie, le 1 juillet 2014

Affaire suivie par : Serge Beaumont
Service aménagement
Téléphone : 04 76 05 90 09
s.beaumont@cg38.fr
N°Réf : 4014_réponse modificationhoraire réforme rythme scolaire.doc

Monsieur le Maire,

Votre commune est concernée par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Conformément à votre courriel du 04/06/2014 et en l'état actuel du règlement départemental des transports, je vous confirme que le Département assurera le transport des élèves scolarisés en primaire le mercredi matin aux mêmes horaires que les autres jours de la semaine, c'est-à-dire avec une arrivée le matin à 8h30 à l'école et un départ le midi à 12h00.

Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le Département assurera le transport des élèves aux horaires que votre commune a choisis, c'est-à-dire pour une arrivée le matin à 8h30 à l'école et un départ le soir à 16h30. Les points d'arrêt desservis seront les mêmes que ceux desservis durant l'année scolaire 2013/2014.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice du territoire Voironnais-Chartreuse


Magalie Bouxel

Copies :
- Hélène Decker – Faure-Vercors
- Jacques Pichon-Martin – Conseiller général
- DMXPT



Ch

académie
Grenoble
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Isère

Grenoble, le 24 juin 2014

L'Inspectrice d'académie - Directrice
académique des services de l'éducation
nationale de l'Isère

à

Madame le Maire, Monsieur le Maire
MAIRIE
Le Bourg
38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE



Cabinet

CD
n°14-479

Téléphone
04 76 74 79 75
Télécopie
04 76 74 79 80

Mél :
ce.38i@cabinet
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 1

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Objet : Mise en place de la réforme des rythmes scolaire pour la rentrée 2014

Références:

Décret n°2013-77 du 23 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

Arrêté n°2013182-0028 relatif à la modification du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Votre courrier concernant les horaires scolaires a retenu toute mon attention.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014, vous proposez une modification des horaires des écoles sur le modèle suivant :

Lundi : de 8h30 à 11h30 le matin et de 13h45 à 16h15 l'après-midi
Mardi : de 8h30 à 11h30 le matin et de 13h45 à 16h15 l'après-midi
Jeudi : de 8h30 à 11h30 le matin et de 13h45 à 16h15 l'après-midi
Vendredi : de 8h30 à 11h30 le matin et de 13h45 à 16h15 l'après-midi

Le mercredi : de 8h30 à 10h30

J'ai l'honneur d'émettre un avis favorable à cette proposition.

La décision n'interviendra toutefois qu'après la présentation de ce projet le 3 juillet 2014 au Conseil départemental de l'éducation nationale et après consultation du département sur les transports scolaires pour les communes concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire l'expression de ma considération très distinguée.



Monique LESKO

Copie : IEN VOIRON 3